



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)  
20-24 mars 2022



## Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, 24 mars 2022)**

La 144<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*se réjouissant* que l'Objectif de développement durable 4, la Déclaration d'Incheon et le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU reconnaissent tous l'importance d'un accès équitable aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation,

*encourageant* l'utilisation des TIC pour appuyer, accroître et optimiser la diffusion de l'information en vue de créer de nouvelles méthodes d'enseignement et d'améliorer les résultats d'apprentissage tout en prêtant attention aux défis que posent les droits de l'homme, l'équité et l'inclusion, la sécurité et la protection de la vie privée, l'infrastructure et la connectivité, et le financement de capacités numériques onéreuses,

*reconnaissant* le fait que le monde était confronté à une crise de l'apprentissage longtemps avant que la pandémie de COVID-19 ne commence,

*consciente* que, selon l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2016, plus de 600 millions d'enfants et d'adolescents n'avaient pas acquis les compétences minimales en lecture et en mathématiques, et qu'environ 53 % des enfants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne savent pas lire couramment à l'âge de dix ans, un phénomène que la Banque mondiale qualifie de "pauvreté des apprentissages",

*saluant* l'appel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à remédier à la crise de l'apprentissage et à accroître de manière prioritaire le financement de l'éducation des enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui sont défavorisés et marginalisés – enfants vivant avec un handicap, enfants migrants et réfugiés, et enfants des régions reculées,

*soulignant* l'Objectif de développement durable 10 et le fait que la pandémie de COVID-19 a aggravé les disparités entre zones rurales et zones urbaines, et a eu une incidence déterminante sur l'éducation des enfants, particulièrement les enfants défavorisés, et que l'Afrique et l'Asie regroupent près des deux tiers des 463 millions d'élèves qui ne peuvent accéder à l'apprentissage à distance,

*prenant note* que chaque enfant a droit à l'apprentissage,

*ayant à l'esprit* que l'apprentissage à distance peut ouvrir d'énormes possibilités en abolissant les disparités entre les zones urbaines et les zones reculées, en introduisant de nouvelles applications dans les classes et en permettant de garder le contact avec les familles en période de pandémie, mais qu'il peut également exposer les enfants à une multitude de risques, notamment la cyberintimidation et les abus et l'exploitation en ligne,

#IPU144

*se félicitant* des avancées technologiques qui génèrent plus de possibilités grâce à des dispositifs plus petits et plus efficaces, des applications plus inventives et des solutions plus interactives,

*reconnaissant* que la numérisation est essentielle pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), mais consciente que l'inégalité d'accès aux services Internet à haut débit peut creuser les inégalités entre et dans les pays, entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, ainsi que parmi les différentes populations des régions rurales, éloignées et urbaines (et notamment les communautés autochtones),

*saluant* les efforts de la Banque de technologie des Nations Unies pour les pays les moins avancés, qui aide les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation,

*notant* que les interactions sociales en personne sont importantes pour les enfants et les adolescents,

*reconnaissant* que les pays ont une situation initiale très différente quant à la capacité d'acquisition de dispositifs technologiques et quant au personnel enseignant, et soulignant l'importance que les parties prenantes, notamment la communauté internationale, mettent à la disposition des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, des moyens adéquats de renforcement des capacités et de transfert de technologies, à des conditions mutuellement convenues,

*rappelant* aux parlements et aux gouvernements que, d'après les estimations de l'UNICEF, chaque dollar investi pour accroître l'accès à l'éducation préscolaire en rapporte 4 à 9 en avantages pour la société,

*reconnaissant* que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme les droits fondamentaux des peuples autochtones ainsi que le droit à leurs propres langue, culture et religion, et que la réalisation de ces droits doit être soutenue par des établissements d'enseignement et un système d'éducation qui reflètent des méthodes, un enseignement et un apprentissage propres à leur culture,

*constatant* que l'apprentissage à distance exige davantage d'autodiscipline de la part des élèves et de leurs familles, et qu'un manque de celle-ci est un facteur important de la fracture numérique entre les élèves,

*soulignant* que l'apprentissage numérique et à distance ne peut jamais remplacer totalement l'apprentissage en présentiel car, dans de nombreux domaines, l'enseignement professionnel nécessite un apprentissage sur place en présentiel,

*reconnaissant* le rôle essentiel du secteur privé dans les infrastructures, le contenu et les services des TIC, et reconnaissant également l'importance des partenariats public-privé et d'autres approches en ce sens,

*reconnaissant également* que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apporteront une contribution essentielle à l'avancement de tous les ODD, et soulignant la nécessité de promouvoir et de cibler les matières iSTIAM (innovation, science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) pour réduire la fracture numérique entre les sexes,

1. *souligne* que l'accès à des appareils (ordinateurs de bureau ou portables, téléphones portables et autres), la culture et les compétences numériques ainsi que de bonnes connexions Internet abordables sont la base d'une infrastructure nécessaire pour tirer parti des TIC en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation ;
2. *souligne également* que les compétences pédagogiques des enseignants et du personnel auxiliaire, et leur maîtrise des TIC, sont d'une importance primordiale dans tous les environnements d'apprentissage, y compris dans l'utilisation de dispositifs et d'applications des TIC, et dans les méthodes d'enseignement qui facilitent l'introduction aux compétences en TIC, et donc que les compétences en TIC des apprenants, des enseignants et du personnel auxiliaire nécessitent d'être actualisées et perfectionnées en permanence ;

3. *appelle* au développement des compétences en TIC des enseignants, qui doivent être constamment perfectionnées pour s'adapter aux nouvelles technologies de l'information afin de mettre en œuvre et de libérer efficacement tous leurs avantages, notamment pour maximiser la qualité de l'apprentissage comportemental au cours du processus d'éducation numérique ;
4. *invite* les parlements et les gouvernements à adopter des lois sur les soutiens et l'infrastructure nécessaires pour permettre une formation efficace des enseignants en TIC et l'intégration de solutions numériques dans les programmes d'enseignement de leurs pays, en fonction de leurs situations numériques nationales, tout en gardant à l'esprit que le financement des conditions d'apprentissage et des matériels pédagogiques de première nécessité ne doit pas être compromis ;
5. *est favorable* à une réflexion globale en vue de la création d'écosystèmes harmonisant les TIC, les contenus numériques et les compétences numériques avec les compétences des enseignants et des décideurs en vue de construire des systèmes éducatifs résilients ;
6. *souligne* que les modalités d'enseignement hybrides, combinant l'apprentissage en présentiel et à distance, alourdissent sensiblement la charge de travail des enseignants, ce qui doit être pris en compte dans leur rémunération et dans les avantages qui leur sont octroyés, et que des mesures doivent être prises pour éviter de surcharger les enseignants ;
7. *appelle* les parlements à encourager leurs gouvernements respectifs à élaborer des outils efficaces pour lutter contre tous les risques liés à la sécurité, le harcèlement et l'intimidation en ligne, et des cadres juridiques pour une politique de tolérance zéro pour de telles infractions afin de créer un environnement d'apprentissage sûr et non discriminatoire ;
8. *souligne* l'importance de l'évaluation et du suivi des résultats éducatifs, qui comptent parmi les indicateurs essentiels de la réussite des politiques éducatives et des méthodes d'enseignement ;
9. *encourage* les gouvernements à limiter le nombre d'élèves par classe, si nécessaire, pour réduire la propagation des épidémies, et à garantir l'efficacité des processus d'enseignement et d'apprentissage ;
10. *souligne* le rôle déterminant des familles pour l'accompagnement des enfants – particulièrement aux premiers stades de l'éducation – dans l'apprentissage, tant dans le processus d'apprentissage même, que dans la sensibilisation à l'importance de l'éducation ;
11. *souligne également* que l'apprentissage numérique à distance ne peut jamais remplacer totalement l'apprentissage en présentiel, car, dans de nombreux domaines, l'enseignement professionnel nécessite un apprentissage sur place en présentiel, mais aussi que l'apprentissage à distance offre des avantages indéniables aux élèves pour lesquels l'apprentissage sur place en présentiel est problématique et qu'il est donc important de prendre acte des avantages de l'apprentissage à distance pour en faire profiter ces élèves ;
12. *exhorte* les parlements à prêter une attention spéciale à l'équité, à la langue, aux contenus locaux et à l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, lorsqu'ils légifèrent en matière d'éducation, y compris sur l'utilisation des TIC ;
13. *exhorte également* les gouvernements et le secteur privé à collaborer pour supprimer les obstacles technologiques en investissant dans l'infrastructure numérique et en réduisant les coûts de connectivité et des appareils, et à soutenir les ressources éducatives ouvertes et le libre accès numérique ;
14. *invite* les parlements et les gouvernements à soutenir la Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés dans ses efforts pour réduire la fracture numérique ;

15. *souligne* que les femmes et les filles ont un potentiel d'apprentissage inexploité, étant souvent empêchées d'utiliser les TIC et Internet en particulier, alors même que les femmes instruites ont une influence déterminante sur le développement social en contribuant à former des sociétés plus stables et plus résilientes où tous les individus – y compris les garçons et les hommes, et les citoyens marginalisés – ont la possibilité de réaliser leur potentiel ;
16. *invite* les parlements et les gouvernements à veiller à ce que les politiques et les ressources allouées pour encourager l'utilisation des TIC dans l'éducation, ainsi que la formation et l'emploi dans le domaine des TIC, servent à autonomiser les femmes et les filles, notamment en instaurant des objectifs, des quotas et d'autres mesures positives ;
17. *encourage* les gouvernements à inclure, dans leurs programmes de coopération pour le développement, une assistance au transfert de technologies dans le secteur de l'éducation et un appui à la formation des enseignants, afin de permettre aux étudiants d'apprendre de leurs expériences pratiques qui motiveront un état d'esprit créatif et innovant ;
18. *encourage également* les gouvernements à investir davantage dans l'apprentissage des TIC, la recherche et le développement, et l'innovation, qui sont des pierres angulaires du développement moderne des ressources humaines ;
19. *encourage en outre* les gouvernements à assurer des fonctions d'appui indispensables, telles que des repas gratuits dans les écoles, car des élèves bien nourris peuvent mieux se concentrer et obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage, et aussi parce que des repas gratuits dans les écoles peuvent constituer une incitation supplémentaire, particulièrement pour les familles plus démunies, à envoyer les enfants à l'école ;
20. *invite* les gouvernements à associer les jeunes à l'élaboration de plans et de stratégies, à court et à moyen termes, visant à recenser les obstacles susceptibles de se présenter et à explorer les nouvelles possibilités d'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation ;
21. *invite* les parlements et les gouvernements à examiner les possibilités de partenariat avec des organismes des Nations Unies comme l'UNESCO et l'UNICEF, ainsi que les industries et les entreprises, pour accélérer l'utilisation des TIC dans le système éducatif post pandémie ;
22. *invite* les divers organes législatifs et exécutifs des États fédérés et décentralisés, où l'éducation relève parfois de plus d'un niveau de gouvernement, à trouver des façons de collaborer dans le cadre des mesures et initiatives que souligne la présente résolution ;
23. *souligne* l'importance de compétences numériques et d'une maîtrise du numérique pérennes pour réduire la fracture numérique et renforcer l'inclusion afin d'autonomiser les apprenants et de créer un environnement d'apprentissage moderne, interactif et flexible pour construire un avenir meilleur ;
24. *appelle* les parlements à adopter des lois et des normes pour réglementer le processus d'enseignement à distance et d'apprentissage en ligne, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'adoption de certificats à tous les niveaux ;
25. *appelle* les parlements et les gouvernements à ne pas compromettre ou réduire les budgets consacrés à l'éducation, y compris à l'apprentissage en ligne, et à partager les stratégies et les bonnes pratiques pour soutenir le rôle clé du système éducatif tant pour l'État que pour tous les membres de la société.